RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l’alimentation

AVIS
PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL
CONCLU DANS LE CADRE
DE l’INTERPROFESSION DES VINS DE LOIRE (INTER LOIRE)

L’avenant n°1 à accord interprofessionnel du 15 septembre 2020 conclu dans le cadre de l’interprofession des vins du Val de Loire est étendu par arrêté interministériel du 1er décembre 2020 publié au Journal officiel de la République française le 8 décembre 2020 (AGRT2028458A).

ACCORD INTERPROFESSIONNEL
DE L'INTERPROFESSION DES VINS DU VAL DE LOIRE
INTERLOIRE

1er août 2020 – 31 Juillet 2023

Avenant n° 1

TITRE III - CONTRAT INTERPROFESIONNEL

[ ]

Article III – 3 : Clauses (mises en conformité des contrats à la Loi Egalim)

Le présent contrat a été négocié dans le respect de la liberté contractuelle du producteur, ce dernier ayant pu faire valoir ses positions préalablement à la signature du contrat et n'ayant pas souhaité effectuer une proposition de contrat.

Force majeure :
Les parties ne sauraient être tenues responsables de l'inexécution de leurs obligations respectives si cette inexécution est due à un cas de force majeure, conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil.
L'exécution des obligations est suspendue pendant la durée de la force majeure, et est reprise si les effets de la cause de non-exécution prennent fin.

Résiliation :
Conformément à l'article L. 631-24 du Code rural, les parties peuvent s'accorder sur des cas de résiliation du contrat supplémentaires, en y attachant éventuellement des délais de préavis et indemnités.
Si la résiliation se justifie par la modification du mode de production, le délai de préavis ainsi que l'indemnité éventuellement attachés sont minorés.

Cas de résiliation	Délai de préavis	Indemnité

Certifié conforme au compte-rendu de l'Assemblée Générale d'InterLoire du 15 Septembre 2020.

Fait à Tours, le 15 Septembre 2020

Le Président d'InterLoire
et
du Conseil d'Orientation Stratégique d'InterLoire

Jean-Martin DUTOUR
(Collège Négoce)

Le Vice-Président d'InterLoire

Laurent MENESTREAU
(Collège Viticulture)

62, rue Blaise Pascal - CS 61921 - 37019 Tours Cedex 1 - France
Tél. : +33 2 47 60 55 00 - Fax : +33 2 47 60 55 09
www.vinsvaldeloire.fr